

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Chistian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patricia COLIN - François FRANCESCHI - Danielle MILON - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 001-340/08/BC

■ Approbation de la convention cadre de partenariat 2008 avec le CNFPT

DGRH 08/1376/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent demander au CNFPT des prestations complémentaires à celles prises en charge dans le cadre de la cotisation.

Les remises à niveau liées aux préparations concours constituent la part la plus importante des formations que MPM demande au CNFPT en dehors de la cotisation.

Ces remises à niveau sont pour les agents, notamment de catégorie C, une véritable opportunité sans laquelle ils ne pourraient prétendre à réussir un concours de la fonction publique.

La convention cadre de partenariat est le document indispensable et préalable pour permettre aux agents de suivre ces formations payantes. Elle n'engage pas MPM mais précise le cadre d'une éventuelle commande.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004- 314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole demande régulièrement au CNFPT des prestations complémentaires à celles prises en charge dans le cadre de la cotisation,
- Que les remises à niveau organisées dans le cadre des préparations concours constituent pour MPM la part la plus importante de ces prestations hors cotisation,
- Que ces remises à niveau sont pour les agents, notamment de catégorie C, une véritable opportunité sans laquelle ils ne pourraient prétendre à réussir un concours de la fonction publique,

Après en avoir délibéré :

Décide :

Article 1 :

Est approuvée la convention cadre de partenariat N° RC 08.409 pour l'année 2008, ci-annexée.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant, est autorisé à signer les conventions, et tous documents y afférents.

Article 3:

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine : Sous Politique A510.
chapitre 012 – Fonction 020 – Nature 6184

Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté Urbaine

Le Vice-Président Délégué
aux Ressources Humaines

Vincent COULOMB

Bernard MOREL

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI